



Filet sur balcon et interdiction

Par **valye**, le **13/05/2021** à **13:56**

Bonjour,rnrnJe suis dans un HLM. J'ai dû placer un filet sur mon balcon pour d'éviter que mon chat ne saute par-dessus la rambarde. Le filet tient grâce à des crochets, j'ai donc percé le haut de mon balcon.rnrnAujourd'hui, un an et demi après, je reçois une lettre recommandée de l'organisme HLM me demandant d'enlever le filet du balcon. Rien n'est stipulé sur le bail concernant cette interdiction. Aussi je me dis que le balcon est loué avec mon appartement donc il m'appartient le temps que je sois locataire dedans, à partir du moment où, quand je vais partir, je vais tout reboucher et remettre la couche de peinture sur les trous rebouchés, tout comme je le ferais si j'avais percé mon mur à l'intérieur pour mettre un tableau. En quoi cela dérange, surtout qu'il est à peine visible.rnrnDonc ma question est celle-ci : ont-ils le droit de me demander d'enlever ce filet vu qu'il n'apparaît rien sur le bail ? Parce que si c'est une question d'esthétisme, je trouve cela beaucoup plus joli que les balcons où il y a mille et une choses en face et qui font dégue...rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **13/05/2021** à **18:40**

BonjourrnrnAttention, si cet espace vous est réservé (pas un espace privatif), la réglementation vous interdit d'y faire tout et n'importe quoi.rnrn*"Cela peut sembler étrange à première vue mais, contrairement à ce qu'on pourrait penser, un balcon n'est en général pas considéré comme une partie privative. La plupart des règlements de [copropriété](#) régissant les immeubles intègrent en effet les terrasses, de même que les jardins, dans les espaces communs de la résidence".*rnrnJe vous conseillerais pour ma part, de demander un extrait du règlement.

Par **amajuris**, le **14/05/2021** à **11:35**

Bonjour,
Vous devez respecter l'harmonie de votre immeuble.
Si votre bailleur vous envoie ce courrier, c'est que votre filet est visible.
Salutations